



ATTENTES DES UTILISATEURS POUR LA PERIODE 2014-2018
Selon les entretiens réalisés par le Cnis au 2^e semestre 2012
COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS »

POUR DEBAT EN COMMISSION le 14 mai 2013

Le texte ci-dessous est la synthèse d'entretiens effectués auprès des membres du Cnis et de personnalités extérieures au Cnis.

Enjeux communs aux trois commissions « sociales » du Cnis¹

Le MT 2014-2018 s'inscrit dans le **contexte** nouveau **de la crise**.

Celle-ci a induit un bouleversement complet dans les **problématiques liées au travail** (emploi, rémunérations, qualifications, conditions de travail...) mais aussi plus généralement à celles touchant **aux conditions de vie**.

Plusieurs partenaires sociaux insistent donc sur la nécessité de disposer d'études statistiques pertinentes et impartiales, pour mesurer les conséquences **des choix fiscaux et contributifs**, que ce soit sur les conditions de vie, d'emploi, de consommation et de développement durable, de la France, notamment au regard des critères de **bien-être économique** présentés dans le rapport (« Stiglitz ») de la « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social » remis fin 2009 au Président de la République par MM. Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi.

En particulier, une mise à disposition de statistiques publiques organisées par **populations clés** pour saisir les réalités sociales serait appréciée. Il s'agit notamment de pouvoir étudier le cumul de risques suivant des types de population et les trajectoires individuelles dans les cas extrêmes.

Différents exemples ont été cités :

- les classes moyennes (les définir) avec des thématiques telles que le déclassement, le pouvoir d'achat, les inégalités en leur sein ;
- les jeunes, comment vivent-ils, quels sont les risques qui les concernent, peut-on parler de déclassement générationnel ? ;
- les familles monoparentales. L'information existe, mais elle est éclatée.
- les femmes : suivi longitudinal du parcours professionnel des femmes selon le diplôme, la situation familiale ; santé des femmes au travail (y compris selon l'origine) et comparaisons temporelles ; introduction de la variable sexe dans toutes les enquêtes appropriées et amélioration de la mise à disposition de statistiques genrées.

¹ « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics », « Emploi, qualification et revenus du travail ».

La crise fait apparaître aussi le thème de l'**équité de traitement des populations** au niveau géographique où elles sont concernées. Les demandes de statistiques s'expriment à un niveau localisé de plus en plus fin. En effet, il s'agit de mieux suivre les populations en difficulté et également de pouvoir établir des priorités dans un contexte de restriction budgétaire. Des progrès ont été enregistrés concernant la pauvreté (revenus fiscaux et sociaux localisés), mais les attentes concernent aussi les salaires et l'emploi. A cet égard la démarche suivie par la statistique publique concernant les indicateurs sociaux départementaux est un exemple de bonne pratique à développer.

Cette **dimension territoriale** doit être également prise en compte car elle témoigne du poids des collectivités locales dans l'offre de services et l'investissement, notamment dans les infrastructures, et suscite des inquiétudes liées à la montée de leur endettement.

Une cartographie retraçant la désertification de l'offre de ces services pour l'ensemble des trois fonctions publiques serait tout à fait utile, peut-être en ciblant quelques missions publiques emblématiques (exemple de l'inspection du travail passée d'une compétence infradépartementale à la compétence régionale). La base permanente des équipements distingue trois modalités de l'offre mais sans dimension dynamique. La connaissance des politiques publiques conduites par les collectivités locales devrait être approfondie, notamment sous l'angle de l'équité de traitement entre territoires.

A la veille de la 3^{ème} vague de décentralisation, il semble indispensable de veiller à la cohérence des données nationales/territoriales en désagrégant les données nationales de manière harmonisée et en permettant d'agrèger les données locales, même ponctuelles.

Des statistiques les plus complètes possibles sont attendues aussi sur les **DOM**, y compris Mayotte. L'information y est insuffisante dans certains domaines stratégiques (formation, migrations...) et les enquêtes ménages, lorsqu'elles les couvrent, ne permettent généralement pas de les individualiser.

Nos interlocuteurs ont effectué un passage en revue des thématiques à explorer ou approfondir par domaines (issues pour certaines des récentes conférences sociales et environnementales) sans toujours les traduire en termes d'opérationnalité statistique. Ils sont récapitulés ci-dessous par grands domaines, sans hiérarchisation.

Il est suggéré de travailler à l'**articulation de plusieurs domaines** pour comprendre certains **parcours**. Les responsables des politiques publiques dans les ministères souhaiteraient que la statistique publique ne se satisfasse pas de la seule diffusion des données par source mais mette également à disposition des données et analyses croisées avec d'autres pour traiter de leurs interactions. D'autres acteurs, par exemple dans le milieu associatif, se disent démunis devant la difficulté de pouvoir relier entre elles des données éparses et éclatées et de voir « ce qui fait système » pour avoir une vision d'ensemble de la réalité sociale.

La **connaissance des parcours individuels** est cruciale de ce point de vue. Il faudrait par exemple pouvoir faire le pont entre parcours professionnels, revenus et accès au logement, ou encore entre logement et transports, entre emploi et modes de garde des enfants...

De manière plus générale, ce type d'approche renvoie à des questions de politiques publiques et à l'analyse des disparités. On dispose maintenant de données concernant la distribution des revenus mais pas encore suffisamment des outils pour dire si ce sont toujours les mêmes individus qui se trouvent dans les mêmes positions. Est-on dans une société où les individus peuvent passer d'une catégorie à l'autre, ou bien, sont-ils relégués de manière inéluctable dans une catégorie ? Est-on capable de traiter statistiquement ce sujet de **mobilité intercatégorielle** ?

Santé

La Drees est maintenant dotée d'un site autonome vis à vis du Ministère de la Santé, ce qui devrait faciliter la visibilité du système statistique.

Quelques demandes ciblées ont été formulées :

- améliorer les informations sur les **professions de santé** ;
- fournir des données sur l'**allaitement maternel** exclusif, l'**autisme**, la prévention du **suicide**... ;
- améliorer l'information sur le dépistage précoce des **handicaps** ;
- mettre en place un système d'information sur l'**accessibilité** généralisée dans la Cité pour permettre un pilotage et une évaluation (selon les préconisations de l'Observatoire national d'accessibilité de 2012).

Compte tenu de l'information existante très riche, mais dispersée, un travail d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes devrait être tenté en liaison avec les **ARS (agences régionales de santé)** et certains de leurs partenaires.

Les données locales sur les **dépenses de santé et l'état de santé** de la population reposent sur deux piliers, le PMSI (bases établissement du Programme de médicalisation des systèmes d'information) et le SNIIRAM (Système d'information Interrégime de l'Assurance maladie) géré par la CNAM. Il est souhaité, à l'instar d'autres bases de gestion, que celle de la Cnam puisse être adaptée, en concertation avec l'IDS (Institut des données de santé) et quelques utilisateurs, notamment pour un utilisation localisée, pour la rendre plus facilement accessible à des usages statistiques.

Il est noté notamment un problème de cohérence dans le SNIIRAM entre les **données agrégées** diffusées et les résultats de traitements internes à partir des données de base.

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et l'administration du ministère des affaires sociales souhaiteraient disposer d'informations statistiques organisées de manière à pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée suivant les **parcours de soins**. Il s'agit de pouvoir établir un chaînage pour un individu donné des dépenses de soins de ville, de soins hospitaliers (ensemble MCO médecine, chirurgie et obstétrique, SSR suite et réadaptation, PSY hôpital psychiatrique), enfin des dépenses du secteur médico-social (maisons de retraite, statistiques des conseils généraux sur l'APA, l'APCH...) .

En termes de **données individuelles**, la Drees dispose d'un **échantillon** généraliste de bénéficiaires (EGB) d'environ 300 000 personnes, mais il n'est pas davantage apuré en vue de requêtes statistiques. Un échantillon interrégime des allocataires de minima sociaux est aussi constitué à partir de données administratives. La Cnav dispose de son côté d'un panel d'allocataires.

On dispose désormais de l'enquête de l'Irdes auprès des organismes de couverture complémentaire. Cependant, plusieurs attentes supplémentaires se sont exprimées concernant les **assurances complémentaires** :

- disposer de données détaillées, individuelles, anonymisées, sur la santé pour la thématique des complémentaires de protection sociale

Des enquêtes sur l'assurance maladie complémentaire permettent d'alimenter des modèles de simulation pour construire des données microéconomiques complétant le cadrage macroéconomique des comptes nationaux. Mais la simulation repose sur des hypothèses fragiles. Pour aller au delà il faudrait chaîner les données individuelles du régime obligatoire (SNIIRAM) avec celles des régimes complémentaires. Ce sont les acteurs de la gestion du risque qui seraient particulièrement concernés sur le sujet.

- mieux connaître l'activité des complémentaires santé

S'agissant de ces acteurs, on est resté sur une vision ancienne des mutuelles qui ne représentent aujourd'hui que 50% du marché, contre 25% pour les assurances et 25% pour les instituts de prévoyance. Il y a un besoin, pour ces acteurs, de données très fines, auxquelles la Sécurité Sociale a accès, sur les soins pratiqués pour l'étude du modèle économique des « complémentaires », comme par exemple, sur les niveaux de myopie, la place des dents soignées etc.

Protection sociale

De nombreux thèmes à approfondir ont été cités :

- **la problématique de l'accès aux droits** : quelle est la part des différents facteurs dans le non-recours aux dispositifs de protection sociale (exemple de revalorisation du minimum vieillesse sans augmentation du nombre de bénéficiaires cf. rapport Cour des comptes) ;
- **l'action des collectivités locales et des entreprises en matière de politique familiale** : les données sont très peu documentées. L'inégalité d'accès aux modes de garde des enfants doit s'analyser en tenant compte de tous les offreurs : public et privé (certains publics pouvant bénéficier de plusieurs circuits) ;
- **la situation économique des jeunes** : la politique sociale génère-t-elle des effets d'aubaine ? Les revenus des jeunes sont mal connus faute de prise en compte des ressources des aidants. C'est un chantier important pour le Ministère de la santé et de la solidarité.
- **les droits sociaux des demandeurs d'emploi** : suivi des accords négociés, par exemple sur la portabilité des droits à la complémentaire santé ;

Le thème du **non-recours** est un thème global, révélé lors des travaux d'évaluation du RSA (y compris le RSA socle), mais qui concerne a priori beaucoup d'autres prestations (CMU-C, congés maternité, allocations familiale, API autrefois...). Ces taux de non-recours interpellent. Il se peut qu'ils soient mal estimés, d'autant qu'on constate inversement des proportions importantes de personnes déclarant toucher des prestations auxquelles elles ne sembleraient en principe pas avoir droit. Le sujet est jugé important. Il faut à la fois mesurer l'ampleur du problème et ses causes (méconnaissance, lourdeur des procédures, inadaptation de l'offre, refus assumé...). Cela concerne donc l'ensemble des caisses et les interactions entre elles. Un sujet à creuser également sont les disparités géographiques de non-recours, qui seraient imputables à des pratiques locales différenciées.

Là comme ailleurs, s'impose la nécessité d'**approches dynamiques** : on connaît les **bénéficiaires des différents dispositifs sociaux** à une date donnée mais on connaît mal la part de la population passée au moins une fois dans sa vie par ces dispositifs, ou par différents types de situations de précarité. Les données administratives ne le permettent pas, et les panels prospectifs n'y répondront qu'avec retard. Sans passer par des questionnaires biographiques complexes, on peut prévoir des questions simples dans une source en population générale, ou concevoir une enquête légère, avec des formulations du type « êtes vous passés, une fois dans votre vie, par tel dispositif ou tel état ? » : la formule serait à préciser.

Des questions relatives aux retraites :

- **la distribution des pensions** dans une optique interrégime.
- **les filets de sécurité utilisés lors du passage entre vie professionnelle et retraite** : accès aux minima de pensions garantis (souvent supérieurs au minimum vieillesse), y compris par réversion ;

- la loi sur la **surcotisation en matière de retraite** : évaluer l'impact de la loi de 2010 ayant introduit la possibilité pour les travailleurs à temps partiel de surcotiser sur la base d'un temps plein.

L'enjeu en matière de **retraites** est la projection des droits des retraités futurs. La difficulté principale est la fusion de données sur des droits gérés par un très grand nombre d'organismes. L'essentiel de ce travail a été fait par les mises en place de l'EIR (échantillon interrégime de retraités) et de l'EIC (échantillon interrégime de cotisants) et la situation est incomparablement meilleure que ce qu'elle était avant qu'existent ces deux outils. Les enjeux sont maintenant d'en combler les quelques manques, qui sont de plusieurs sortes :

- 1) *Enrichir l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) et celui des cotisants (EIC) avec des informations sociodémographiques.* Par construction EIR et EIC sont pauvres en caractéristiques générales des individus pouvant intéresser la retraite, notamment les conditions de santé et les informations sur les ménages. Une piste est le rapprochement de ces sources avec une enquête dédiée telle que l'enquête *Share*, en s'assurant de sa pérennité. Le rapprochement des EIR / EIC avec *Share* peut prendre plusieurs formes : soit le tirage de tout ou partie de l'échantillon de *Share* dans les échantillons interrégimes, soit l'inclusion *ex-post* des individus enquêtés dans le cadre de *Share* dans les échantillons traités lors des opérations EIR/EIC ;
- 2) *Mieux connaître les retraites supplémentaires facultatives, probablement en hausse pour l'avenir.* EIR et EIC ne renseignent pas sur les retraites facultatives type PERP ou PERCO. On ne dispose que d'une enquête auprès des mutuelles et compagnies d'assurance, quasi exhaustive mais qui ne donne qu'une information financière agrégée et pas forcément cohérente avec ce que recueille de son côté l'autorité de contrôle prudentiel. Le sujet est certes d'une ampleur quantitative limitée, mais cette importance peut s'accroître à l'avenir et il serait bien d'anticiper. Dès à présent, prendre en compte cette information pourrait modifier les messages sur la dispersion des niveaux de vie des retraités, les retraites facultatives venant en principe compenser la dégressivité des taux de remplacement. En tout cas, les textes sont prêts pour autoriser le recueil de données individuelles, le jour où ce sera techniquement possible. Par ailleurs, le dispositif d'information statistique sur les retraites supplémentaires pourrait être enrichi par des enquêtes plus qualitatives auprès des employeurs ;
- 3) *Les sorties anticipées d'activité.*
 - a. Un autre domaine susceptible de prendre de l'importance est la *filière invalidité*, qui risque de gagner en importance en se substituant aux autres dispositifs de sortie anticipée d'activité. Les passages par cette filière sont connus dans les caisses qui le prennent directement en charge, mais pas au régime général : il faut passer par les données de la CNAM. Des contacts vont être établis par la DREES avec la CNAM en ce sens, afin de mieux prendre en compte l'invalidité aussi bien dans les données individuelles (EIR) que dans les données annuelles semi-agrégées (enquête annuelle auprès des caisses de retraite –EACR) ;
 - b. Un domaine également méconnu est celui des *préretraites d'entreprise*. La Dares va mener des travaux de type plutôt monographiques sur les entreprises qui y recourent. En dehors d'ACEMO qui ne donne sur la question qu'une information très limitée, une source de données plus systématiques peut être l'Acoss ;
- 4) En complément de l'EIR et de l'EIC qui ne sont que des échantillons, on peut réfléchir à la *mobilisation de deux répertoires exhaustifs* mis en place récemment pour la gestion des droits nécessitant une information « tous régimes » : le RNCPS et l'EIRR. Par ailleurs, des données exhaustives sur des générations particulières sont également rassemblées à l'occasion des campagnes d'information individuelles sur les droits à retraite, et pourraient faire l'objet d'une exploitation statistique systématique ;
- 5) *Disposer de la dimension ménages pour étudier, par exemple, la question du non-recours au minimum vieillesse.* Un gros enjeu est le rapprochement avec les données fiscales, qui permettent à la fois de prendre en compte les caractéristiques des ménages de retraités et leurs autres sources de revenu. Parmi les exemples de questions figure celle du recours au minimum vieillesse. On est actuellement incapable de dire s'il existe un non-recours au minimum vieillesse et, s'il existe, ce qu'en sont les causes (problème de la récupération sur

succession ?). Ce rapprochement entre retraites, données fiscales et autres prestations se fait partiellement dans le cadre de l'*Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux* (ERFS) et à l'avenir dans celui du projet Filosofi sur les *revenus fiscaux et sociaux localisés*, mais uniquement pour les principaux régimes. Or l'enjeu est la vision « tous régimes ». L'Insee n'est pas bien placé pour gérer cette vision. Quand bien même il en aurait les moyens, il y aurait double emploi avec la démarche de l'EIR et de l'EIC : il est préférable de trouver une façon de raccorder ces deux échantillons avec les données fiscales. Cela doit forcément se faire à ce stade sur la base des adresses collectées de manière très variable par les organismes. A terme, l'idéal serait que ceci se fasse directement sur la base du NIR, dès lors qu'il est maintenant connu de l'administration fiscale, mais les obstacles juridiques seront évidemment très nombreux ;

- 6) L'appariement avec l'*Échantillon démographique permanent* (EDP) qui a la faveur de l'Insee apparaît trop petit pour les besoins en matière de retraites ;
- 7) Question de cohérence entre les différentes sources pour estimer le taux de pauvreté des retraités : parmi les applications de l'*Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux* (ERFS) figure le calcul des niveaux de vie et des taux de pauvreté relatifs des retraités et des actifs : il pose un double *problème de périodicité* (en particulier pour le calcul des loyers fictifs et de la sensibilité de l'indicateur à la prise en compte des revenus du patrimoine, qui n'a été jusqu'alors réalisé que ponctuellement, alors qu'il gagnerait à être réactualisé périodiquement) *et de cohérence avec les résultats issus du dispositif SRCV sur les statistiques de ressources et conditions de vie des ménages* : le taux de pauvreté des retraités apparaît sensiblement plus élevé selon les enquêtes directes auprès des ménages, comme les premières vagues de SRCV, que selon l'exploitation des sources fiscales comme ERFS ;
- 8) *Les comportements de désépargne des retraités* pourraient être traités grâce à la panélisation de l'*enquête patrimoine*
- 9) *Un point mal connu est celui des départs de France* pour la retraite. Du point de vue démographique, tout ce qui contribue à améliorer le diagnostic et les projections est évidemment bien venu ; dans les fichiers des caisses de retraite, les expatriés ne sont suivis qu'en cas de poursuite de l'accumulation de droits.

Un autre thème a été soulevé, celui de la connaissance du poids de la **charge fiscale** qui pèse sur telle ou telle **catégorie d'agents** et de son évolution. Savoir comment pèse la fiscalité du capital par rapport à celle du travail. Avoir une information par type de population.

Certaines sous-populations méritent une attention particulière :

- **personnes handicapées** : améliorer l'information statistique permettant d'évaluer l'efficacité des politiques (prise en charge précoce, plans de soins spécifiques, formation, marché du travail, vieillissement, accessibilité,...)
- **personnes âgées dépendantes** : la préoccupation ici est de pouvoir assurer le suivi des personnes âgées les plus fragiles qui sont prises en charge par des dispositifs fractionnés.

On ne connaît pas le détail des trajectoires quand les individus passent d'un mode de prise en charge à un autre (sphère santé/médico-sociale ou prise en charge à domicile).

Par ailleurs, il est dommage que les travaux de projection concernant le Groupe de travail sur les perspectives démographiques et financières de la dépendance se soient centrés sur le périmètre administratif de l'APA alors que l'enquête HID (Handicap, Incapacité, Dépendance) avait été conçue et a été utilisée pour produire une vision du phénomène de la dépendance moins liée aux critères administratifs. Il en résulte malheureusement une sous-utilisation de l'enquête HID par manque de cohérence entre les deux sources en terme de personnes dépendantes. Il faudrait continuer à étudier cette question difficile pour l'action publique.

- Les **familles** et les **questions liées à l'enfance** doivent rester au premier plan des préoccupations.

L'amélioration de la connaissance devrait prioritairement porter sur les thèmes suivants :

a) les financements et politiques des collectivités locales en termes de services collectifs et d'aides financières destinés aux familles. De même, les aides proposées par les employeurs, que ce soit directement ou par le biais de contrats de prévoyance collective, devraient faire l'objet d'une analyse approfondie.

b) Dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, il est essentiel de mieux connaître :

- les besoins d'accueil et l'offre proposée aux parents, tant au plan national qu'à un niveau territorial fin.
- les *pratiques d'accueil en établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE)* :
 - o évaluation des mesures relatives à l'accès des bénéficiaires de minima sociaux aux modes d'accueil des jeunes enfants ;
 - o analyse des modalités de recours aux EAJE et de leurs disparités ;
 - o analyse des profils des familles qui ont recours aux EAJE ;
 - o étude des taux d'occupation.
 - o si des enquêtes ponctuelles permettraient de combler les lacunes de la connaissance sur ces différents points, il serait nécessaire de disposer rapidement de données régulières permettant d'analyser l'évolution de ces indicateurs et leurs éventuelles variations suite aux différentes réformes en cours d'application ou à venir.
- les décisions des parents de jeunes enfants :
 - o leurs arbitrages et leurs motivations ;
 - o leur connaissance des dispositifs d'aide et le rôle que ceux-ci peuvent jouer dans ces décisions ;
 - o leurs trajectoires d'activité et l'impact de celles-ci sur la suite de leur carrière, en interrogeant non seulement les parents ayant interrompu leur activité, mais également ceux ne l'ayant pas modifiée;
 - o l'impact de la condition d'activité sur l'accès au CLCA, les motifs des sorties avant le terme de la prestation et les caractéristiques de ses allocataires.

c) Compte tenu de l'augmentation des *ruptures et recompositions familiales* qui peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie des familles et appeler des réformes des politiques sociales et familiales, il paraît indispensable de disposer d'éléments de connaissance et d'évaluation plus précis sur :

- o les caractéristiques et comportements des personnes concernées :
 - la reconnaissance de l'enfant par le père et la mère ;
 - les PACS : présence ou non d'un enfant lors de la signature, enchaînements PACS / mariage, modalités de partage des biens en cas de dissolution d'un PACS ;
 - les séparations des couples non mariés et le partage de l'autorité parentale dans cette situation ;
 - les contentieux post divorces ou séparations ;
 - les taux et modalités de versement des pensions alimentaires par leurs débiteurs.

- les décisions de justice :
 - les montants des pensions alimentaires (articulation entre niveaux des pensions alimentaires, niveaux de revenus des débiteurs et créanciers), décisions de résidence alternée, décisions suite à des séparations de couples non mariés ;
 - les modalités de mise en oeuvre et l'évaluation des résultats de certaines réformes lancées par le Ministère de la justice : barème indicatif des pensions alimentaires, expérimentation d'une généralisation du recours à la médiation familiale.
- certains droits associés à ces situations de ruptures familiales, en particulier :
 - l'ASF (entrées/sorties, gestion du critère de hors d'état, non recours,...) et les modes de recouvrement des pensions alimentaires ;
 - l'impact des neutralisations et abattements dans le cadre des aides au logement et des prestations sous condition de ressources.
- d) Il est très important d'améliorer la connaissance et de progresser dans l'évaluation des *pratiques d'accompagnement des familles en difficulté*, en particulier les mères isolées avec de jeunes enfants, les allocataires du CLCA non couverts par congé parental et les couples en instance de séparation.
- e) S'agissant de la *dépendance des personnes âgées* l'effort doit porter sur :
 - le rôle des familles dans la prise en charge de la perte d'autonomie, tant d'un point de vue matériel que financier ;
 - le contenu des plans d'aides ;
 - l'impact des formules de répit pour les aidants, tant pour les personnes âgées que pour les aidants familiaux ;
 - les besoins des aidants familiaux en termes d'accompagnement, de répit et de formation.

Il serait particulièrement important de disposer de données permettant de suivre les **trajectoires des familles**, afin de mieux comprendre la durée de certaines situations ainsi que les enchaînements de ruptures et de recompositions, et, d'apprécier l'impact de ces situations sur les enfants. Des enquêtes donnant une photographie instantanée de la situation des familles ne suffisent pas à apporter les éléments de connaissance nécessaires à l'éclairage des politiques publiques à mener (ou à adapter) pour améliorer la vie des familles dans ces situations.

Education

Parmi les demandes formulées :

- améliorer la diffusion des données de l'**enquête PISA** (*Programme for International Student Assessment*) de l'OCDE ;
- développer l'information longitudinale permettant de mieux cerner les **inégalités** (éducation, pratiques culturelles, utilisation du numérique,...) **parmi les jeunes** et "percevoir les signaux faibles qui annoncent des tendances lourdes" ;
- développer la collaboration avec l'Observatoire de la **vie étudiante** (OVE) de façon à "échanger et confronter" les données produites.

Une réponse a été apportée concernant le **suivi des élèves au sein du système éducatif** avec l'arrêté interministériel du 16 février 2012 sur le Répertoire national des élèves, apprentis et étudiants (RNIE) et l'analyse des trajectoires scolaires sera rendue possible grâce à l'utilisation de l'identifiant

INE. En outre les champs hors Education nationale (Agriculture...) sont concernés par le RNIE et pourront être pris en compte dans les bilans d'**insertion professionnelle des jeunes**.

Cependant la question de l'insertion professionnelle à l'étranger reste entière. Le seul chantier ouvert semble être de connaître, au niveau européen, où les étudiants passent une partie de leur cursus, qui est une question intéressante également.

Par ailleurs, le dialogue avec la Cnil sur ces questions, a été indispensable afin d'expliquer les distinctions juridiques entre les enquêtes et les fichiers administratifs pour lesquels la protection des données n'est pas couverte de la même manière. L'avis du Conseil d'Etat sur la base élèves du 1^{er} degré (bases élèves qui ne sont pas du ressort de la Depp), est peut-être à l'origine de la prudence manifestée par la Cnil. Une communication pédagogique sur l'**anonymisation des données** est nécessaire pour dissiper malentendus et confusions entre données administratives et statistiques. Il importe de rappeler que les bases élèves elles-mêmes ne sont pas du ressort de la Depp.

De même le géoréférencement des adresses des élèves suscite des résistances, alors qu'il est crucial au même titre que celui des établissements pour traiter de l'**accessibilité aux services d'intérêt général**.

Il est vrai que la diffusion sur internet des statistiques sur l'éducation et la formation mise en place par la Depp avec des séries chronologiques s'effectue sur un sous-site Depp qui n'est pas indépendant du site du Ministère de l'Education et dont les pages sont soumises à la politique éditoriale du Ministère, ce qui complique le positionnement du système statistique.

Sécurité, justice

Parmi les sujets à explorer figurent :

- le **suivi de la réponse pénale à la délinquance** (notamment la problématique prison, réinsertion, récidive) pour lequel se posent les questions déjà évoquées de trajectoires, chaînages, conservation des données...
- les **décisions de justice concernant les familles** (cf. ci-dessus).

Méthodologie et évaluation des politiques publiques

Le **contexte de décentralisation et d'externalisation des politiques publiques** auprès des opérateurs et des collectivités locales est lourd d'enjeux pour la statistique publique. Les opérateurs externes au SSP sont investis de nouvelles missions auparavant dévolues aux SSM. Les conseils régionaux et les conseils généraux sont de plus en plus concernés par des besoins de suivi et d'évaluation de politiques publiques.

Ce contexte renforce la nécessité du **géoréférencement des données**.

Il importe aussi de réaffirmer l'intérêt des **méthodes d'échantillonnage des politiques publiques**, nonobstant les problèmes éthiques qu'elles peuvent soulever.

Un problème se pose concernant les **modèles de microsimulation** : qui a le droit de demander des simulations à la statistique publique et dans quelles conditions ?